

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 29 juin 2021,
Secrétaire de séance : Jean-Claude COUSTET

Etaient présents 55 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRÈRE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Nathalie LESPOUNE suppléante de Bernard MORA, Jean-Paul GOURSAUD suppléant de Louis BENOIT,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Jean-Luc MARLE à Lydie ALTHAPÉ, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : Ophélie ESCOT, Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Bruno JUNGALAS,

RAPPORT N° 210707-17-ADM-

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC RADIO OLORON

M. KELLER indique qu'en 2016, pour faire suite à leur demande de partenariat, la communauté de communes décide d'apporter son soutien à Radio Oloron, média local incontournable, en mettant en place une convention de prestations de services.

Ainsi, la communauté de communes a la possibilité d'utiliser Radio Oloron comme relais de communication afin de valoriser et mieux faire connaître ses actions et ses événements intercommunaux : traité plus approfondi des points presse, émissions en direct, spots publicitaires, etc.

Depuis 2016, ce partenariat a été renouvelé chaque année, hormis pour l'année 2020.

Il est proposé aujourd'hui de repartir sur une nouvelle convention qui intégrerait les prestations suivantes :

- Valorisation des communes de l'intercommunalité avec l'émission Radio Villages ;
- Directs radiophoniques sur des événements intercommunaux ;
- Valorisation des services intercommunaux et des métiers du Service Public (portraits d'agents par interviews) ;
- Création et diffusion de spots d'information en fonction de l'actualité (exemple : piscine, dispositif Cycl'O Béarn, expositions, etc.).

Le budget correspondant à ces prestations de services sera plafonné à 6 000 euros pour une période d'un an, dès signature de la convention.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité. (M. Michel CONTOU-CARRERE ne participant pas au vote)

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de prestations de services avec Radio Oloron,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 juillet 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY